

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jennifer Pierre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/598b8ea1b2b5aec0d1564106>

Date d'obtention : 2024-03-28 00:43:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, parler avec la personne qui signale la situation et ensuite rencontrer la victime.
L'intervenant doit évaluer l'incident et vérifier les informations recueillies. Si l'intervenant soupçonne de la malveillance ou des activités criminelles, il doit contacter la police et ne pas remplir la grille d'évaluation. De plus, si l'adulte a des raisons de croire que le contenu correspond à de la pornographie juvénile, l'intervenant doit confisquer le cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons protéger l'identité des personnes impliquées.

Rassurer la victime.

Agir rapidement

Ne pas regarder le contenu.

Rencontrer individuellement la victime et tous les élèves concernés.

Le téléphone confisqué doit être remis à la police.

Lors de l'enquête policière, un agent de la paix téléphone à l'école, afin de nous informer qu'il y a un autre élève impliqué, l'intervenant doit refuser de remplir la grille d'évaluation puisque nous ne sommes pas mandataire de la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Identifier si l'activité est malveillante ou de nature criminel.

Communication entre l'intervenant et les parents pour la divulgation.